

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06679

Numéro SIREN : 480 107 911

Nom ou dénomination : Safran Electronics & Defense

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2018 sous le numéro de dépôt 16370

Exemplaire Greffe

Safran Electronics & Defense

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Safran Electronics & Defense

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Safran Electronics & Defense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.14 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes annuels, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats de prestations de services ou mixtes sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement. La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyse de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée du contrat. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par votre société dans ce domaine, ainsi qu'à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'NM' followed by a stylized flourish.

Nicolas Macé



PLAQUETTE SOCIALE

Safran Electronics & Defense

Comptes Sociaux
au 31 décembre 2017

Safran Electronics & Defense

18/20 Quai du point du Jour 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Sommaire

A. Etats Financiers	3
B. ANNEXE.....	6
1. Faits marquants de l'exercice	7
2. Principes comptables	7
3. Notes sur le Bilan	16
4. Notes sur le Compte de Résultat	27
5. Autres éléments d'information	29

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Compte de résultat au 31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2016	31.12.2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 239 204	1 341 898
Production stockée		1 387	(30 645)
Production immobilisée		15 768	15 577
Transfert de charges d'exploitation	4.2	6 600	5 235
Reprises sur amortissements et provisions		97 145	106 913
Autres produits		14 498	9 917
Produits d'exploitation (1)		1 374 602	1 448 895
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(716 998)	(739 186)
Achats stockés d'approvisionnement		(314 169)	(342 468)
Matières premières		(314 169)	(342 468)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		(4 067)	(4 669)
Achats de sous-traitance		(144 345)	(142 746)
Achats non stockés de matières et fournitures		(57 876)	(57 790)
Services extérieurs		(196 541)	(191 513)
Impôts, taxes et versements assimilés		(34 086)	(37 210)
Charges de personnel		(512 615)	(524 310)
Salaires et traitements		(318 272)	(324 653)
Charges sociales		(194 343)	(199 657)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(123 543)	(163 740)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(39 035)	(48 198)
Sur actif circulant: dépréciations		(28 798)	(54 830)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(55 710)	(60 712)
Autres charges		(10 391)	(5 350)
Charges d'exploitation (2)		(1 397 633)	(1 469 796)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(23 031)	(20 901)
Produits financiers		68 874	54 772
Charges financières		(14 150)	(2 406)
Résultat financier	4.3	54 724	52 366
Résultat courant (avant impôts)		31 693	31 465
Produits exceptionnels		10 442	850 186
Charges exceptionnelles		(12 246)	(191 548)
Résultat exceptionnel	4.4	(1 804)	658 638
Participation des salariés		(3 991)	(5 639)
Impôts sur les bénéfices	4.5	42 759	32 140
Total des produits		1 453 918	2 353 853
Total des charges		(1 385 261)	(1 637 249)
Bénéfice / (Perte) net(te)		68 657	716 604

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF		Note	31.12.2016	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2017
(en milliers d'euros)						
Immobilisations incorporelles	3.1		10 037	56 604	46 657	9 947
Fonds commercial			7 472	7 472	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles			2 565	49 132	46 657	2 475
Immobilisations corporelles	3.1		244 481	664 730	417 578	247 152
Immobilisations financières	3.1		283 552	180 327	52 888	127 439
Titres de participations			273 765	171 077	52 851	118 226
Autres immobilisations financières			9 787	9 250	37	9 213
Total Actif immobilisé			538 070	901 661	517 123	384 538
Stocks et en-cours	3.2		444 317	453 249	47 578	405 671
Avances et acomptes versés	3.3		12 359	16 616	-	16 616
Créances clients et comptes rattachés	3.3		631 625	749 789	17 128	732 661
Autres créances	3.3		225 480	986 698	163	986 535
Valeurs de placement	3.4		-	-	-	-
Disponibilités	3.4		2 361	1 470	-	1 470
Charges constatées d'avance	3.6		4 609	3 098	-	3 098
Total Actif circulant			1 320 751	2 210 920	64 869	2 146 051
Prime de remboursement des emprunts	3.7		-	-		-
Ecart de conversion - Actif	3.7		-	-		-
Total actif			1 858 821	3 112 581	581 992	2 530 589
PASSIF						
				Note	31.12.2016	31.12.2017
(en milliers d'euros)						
Capital social				3.8	372 884	372 884
Autres éléments de capitaux propres				3.8	45 382	45 695
Provisions réglementées				3.8	62 239	64 223
Résultat de l'exercice				3.8	68 657	716 604
Capitaux propres					549 162	1 199 406
Avances et dettes conditionnées					-	-
Autres fonds propres					-	-
Provisions pour risques et charges				3.9	206 493	200 265
Emprunts obligataire				3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD				3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières				3.10	176 672	20 482
Avances et acomptes reçus				3.10	531 207	702 479
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				3.10	175 866	190 803
Autres dettes				3.10	176 032	177 147
Produits constatés d'avance				3.12	43 390	40 007
Dettes financières, d'exploitation et diverses					1 309 660	1 331 183
Ecart de conversion - Passif				3.13	-	-
Total passif					1 858 822	2 530 589

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2530589 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 716604 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur 2017, Safran Electronics & Defense a vendu la société Safran Identity & Security.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2017 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 05 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,

- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

La société avait opté à la fin de l'exercice 2005 pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition de titres de participation (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes...).

La loi de finances pour 2007 a introduit un traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation, consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » ou « Autres Dettes » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.14. Chiffre d'affaires

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats du fait de retard d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement. »

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros à ce cours. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des coûts

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison.

Le niveau d'avancement est mesuré à partir de l'exécution des jalons techniques prévus dans le contrat, ces derniers devant permettre un rattachement à des niveaux de produits acquis ou de coûts engagés.

L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés « en sortie d'en cours » est porté dans les stocks en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**Méthode à l'avancement physique**

La méthode qui évalue de façon fiable le niveau d'avancement est l'exécution des unités d'œuvres prévues dans les contrats (exemple des heures de vol).

L'écart entre le chiffre d'affaires comptabilisé et le chiffre d'affaires constaté « en sortie d'en cours » est porté au passif en produit constaté d'avance s'il est négatif, ou à l'actif en facture à établir s'il est positif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieure aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut-être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

SAFRAN Electronics & Defense a adhéré à l'accord de participation Groupe, applicable à compter de l'exercice 2012.

Au sein de la société, un nouvel accord d'intéressement est entré en vigueur en 2014 pour une durée de trois années.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeur brutes

	31.12.2016	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2017
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	46 552	1 107	1 752	(279)	49 132
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	-	-	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	54 024	1 107	1 752	(279)	56 604
Terrains	12 048	10	-	(54)	12 004
Constructions	156 858	3 917	8 449	(2 743)	166 481
Installations, matériel, outillages	391 844	13 294	22 179	(35 653)	391 664
Autres immobilisations corporelles	49 681	1 736	1 682	(3 457)	49 642
Immobilisations corporelles en cours	47 482	31 520	(34 063)	-	44 939
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	657 913	50 477	(1 753)	(41 907)	664 730
Participations financières	317 905	13 988	-	(160 816)	171 077
Créances rattachées à des participations	3 372	660	-	-	4 032
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	4 749	22	-	(927)	3 844
Autres immobilisations financières	1 654	-	-	(329)	1 325
Immobilisations financières	327 729	14 670	-	(162 072)	180 327

Amortissements

	31.12.2016	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2017
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	40 244	2 918	-	(43)	(203)	42 916
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	40 244	2 918	-	(43)	(203)	42 916
Terrains	3 735	287	-	-	(48)	3 974
Constructions	71 506	7 227	-	(43)	(2 300)	76 390
Installations, matériel, outillages	295 448	25 345	-	(2 031)	(33 296)	285 466
Autres immobilisations corporelles	42 086	4 101	-	(380)	(2 864)	42 943
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	412 775	36 960	-	(2 454)	(38 508)	408 773

Dépréciations

	31.12.2016	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2017
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	658	8 147	-	-	-	8 805
Dépréciations immobilisations financières	44 177	9 194	-	-	(483)	52 888
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	48 577	17 341	-	-	(483)	65 435

Les dépréciations concernent les titres au 31 /12/2017 des sociétés Colibrys pour 8.219 KE, Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 975 KE et les reprises concernent la société Astrac pour 483 KE.

Tableau des filiales et participations

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore	Cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
					Brut	Net					
(en milliers d'euros)											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Identity & Security	France	159 876,0		100,0	-	-	-	-	-	-	38 244,1
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 636,5		100,0	9 919,4	-	-	-	11 324,5	(5 090,1)	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	7 356,6		60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	21 790,1	1 393,2	855,3
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0		100,0	8 355,3	8 355,3	-	-	14 123,0	734,0	1 117,2
- Safran Colibrys SA	Suisse	7 691,7		100,0	26 159,0	-	3 200,0	-	12 537,4	(730,7)	-
- Vectronix AG Suisse	Suisse	3 247,6		100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	58 864,2	707,6	5 464,3
- Sofradir SAS (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0		50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	142 238,0	24 149,0	5 000,0
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0		100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	32 137,2	4 785,7	1 700,7
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0		50,0	500,0	500,0	-	-	-	-	-
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	2 037,8		100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	28 733,0	827,5	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	8 741,5		100,0	11 827,9	1 707,9	-	-	1 690,1	(553,3)	-
- AES	Allemagne	50,0		50,0	5 750,0	1 600,0	-	-	17 844,0	491,0	-
- Sagem USA Inc	USA	0,8		100,0	27 410,3	27 410,3	-	-	-	4 609,8	826,4
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 040,0		100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	5 389,3	669,8	-
- Robonic	Finlande	6,9		100,0	2 049,6	597,0	-	-	2 298,0	133,0	-
- Astrac	France	300,0		50,0	-	-	-	-	-	-	-
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	151,9		100,0	151,4	151,4	-	-	1 710,0	69,0	-
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	2 115,9		49,0	1 800,0	750,0	-	-	-	-	499,7
- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France	100,0		20,0	20,0	20,0	-	-	-	-	200,0
- EOS SCRL		Illimité		-	2,0	2,0	-	-	-	-	-
- Sagembat Défense LLC	Emirats	34,2		49,0	14,7	14,7	-	-	-	-	-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0		25,0	2,2	2,2	-	-	-	-	3,1
- ISEI	France				1 593,0	1 593,0	-	-	-	-	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée				400,0	400,0	-	-	-	-	-
- Sanoët Joint Venture	Biélorussie	90,4		34,0	26,3	26,3	-	-	-	-	-

(*) Préciser les exercices concernés (cas des filiales où les informations de l'année en cours ne sont pas disponibles)

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2016			31.12.2017		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	95 839	22 101	73 738	98 753	22 995	75 758
Produits finis	199 653	21 491	178 162	189 945	21 998	167 947
En-cours de production	193 072	655	192 417	164 551	2 585	161 966
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	488 564	44 247	444 317	453 249	47 578	405 671

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2017	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	16 616	16 616	-	-
Créances clients et comptes rattachés	749 789	337 955	411 834	-
Créances fiscales et sociales	69 545	69 545	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	835 950	424 116	411 834	-
Créances diverses	917 153	792 257	124 896	-
Charges constatées d'avance	3 098	3 015	83	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	920 251	795 272	124 979	-
Dépréciations	(17 291)	(17 291)	-	-
Total	1 738 910	1 202 097	536 813	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	2 361	1 470
Valeur mobilières de placement et disponibilités	2 361	1 470

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	698 754	447 988
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	5 494	1 826
Total	704 248	449 814

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 412 Meuros contre 296 Meuros au 31 décembre 2016.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	621 474 044			0,60
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2017
Capital social	372 884	-	-	-	372 884
Autres éléments de capitaux propres	45 381	294	(3 782)	3 802	45 695
Primes d'émission de fusion, d'apport	4 586	-	-	-	4 586
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	37 288	-	-	-	37 288
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	3 507	294	-	1	3 802
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	-	-	19	-	19
Provisions réglementées	62 239	-	11 693	(9 709)	64 223
Résultat de l'exercice	68 657	(294)	716 603	(68 362)	716 604
Total	549 161	-	728 315	(78 070)	1 199 406

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2016	Dotations	Reprises		31.12.2017
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	62 057	11 693	-	(9 709)	64 041
Autres provisions réglementées	182	-	-	-	182
Total provisions réglementées	62 239	11 693	-	(9 709)	64 223
Garanties de fonctionnement	26 391	12 319	(4 694)	(2 979)	31 037
Garanties financières	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	47 740	6 785	-	(23 341)	31 184
Engagements de retraite et assimilés	63 991	11 908	-	(5 289)	70 610
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	20 950	323	-	(3 436)	17 837
Litiges	1 066	250	-	(15)	1 301
Autres	46 353	20 909	(14 101)	(4 865)	48 296
Total provisions pour risques et charges	206 491	52 494	(18 795)	(39 925)	200 265
Résultat d'exploitation		52 494	18 795	39 925	
Résultat financier		-	-	-	
Résultat exceptionnel		11 693	-	9 709	
Total		64 187	18 795	49 634	

Sur 2017, la provision pour situation nette négative de Colibrys a été reprise à hauteur de 8.219KE

Dans le cadre du contrat Flight Control System (X6) avec Airbus Hélicopters, et suite au défaut de livraisons des calculateurs et au retard de développement, une provision pour risque a été constituée à hauteur de 9MUSD (soit 7.4MEUR). Ce montant correspond au maximum des pénalités contractuelles qu'est en droit de demander Airbus Hélicopters pour une phase de développement.

Par ailleurs, la société a été amenée à examiner la situation des actifs du programme Falcon 5X suite à l'annonce le 13 décembre 2017 par Dassault Aviation d'engager le processus de résiliation du contrat Silvercrest conduisant à l'arrêt du programme Falcon 5X. Ces analyses ont conduit à la dépréciation d'actifs spécifiquement engagés par la société dans le cadre de ce programme pour un montant de 14 MEUR.

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017		
Taux d'actualisation	1,30%	1,40%		
Taux d'inflation	1,75%	1,75%		
Taux de rendement des actifs	1,30%	1,40%		
Taux d'augmentation des salaires	1,12% - 5,00%	1,12% - 5,00%		
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans		
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans		
Table de mortalité utilisée	INSEE 2010-2012	INSEE 2013-2015		

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(87 309)	(88 457)	(37)	(88 420)
Valeur de marché des actifs de couverture	(211)	(216)	(216)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(87 098)	(88 241)	179	(88 420)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	30 287	28 068	(387)	28 455
Engagements provisionnés au bilan	(56 811)	(60 173)	(208)	(59 965)
Coût des services rendus	3 968	4 899	18	4 881
Coût financier	1 576	1 116	3	1 113
Amortissement des écarts actuariels	1 293	1 590	(34)	1 624
Charge	6 837	7 605	(13)	7 618
Rendement attendu des actifs de couverture	(2)	(1)	(1)	-
Prestations payées	(5 447)	(4 242)	-	(4 242)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 388	3 362	(14)	3 376

1. Régimes de retraite à prestations définies

Le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 du régime de retraite supplémentaire à prestations définies, mis en place en France fin 2013, ainsi qu'au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

Les droits conditionnels, restant soumis aux conditions fixées lors de la mise en œuvre initiale du régime, ont été gelés dans les modalités suivantes :

- L'ancienneté prise en compte est arrêtée au 31/12/16, l'ancienneté acquise postérieurement au 31/12/16 ne générant aucun droit conditionnel supplémentaire ;
- La rente est ainsi calculée en fonction de l'ancienneté, arrêtée au 31/12/16, dans la catégorie bénéficiaire (dans la limite de 10 ans) et de la moyenne des rémunérations de 2014 à 2016, revalorisée annuellement selon les hypothèses actuarielles pour le calcul des provisions ;
- La rente supplémentaire est limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

La fermeture de ce régime s'inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

2. Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

1 - Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2017	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	20 482	1 145	3 319	16 018
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	19 337	-	3 319	16 018
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	1 145	1 145	-	-
Dettes financières	20 482	1 145	3 319	16 018
Avances et acomptes reçus sur des encours	702 479	702 479	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 822	182 822	-	-
Dettes fiscales et sociales	170 384	170 384	-	-
Autres dettes d'exploitation	6 763	6 763	-	-
Dettes d'exploitation	1 062 448	1 062 448	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 981	7 981	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 090 911	1 071 574	3 319	16 018
Produits constatés d'avance	40 007	35 492	2 150	2 365
Total	1 130 918	1 107 066	5 469	18 383

3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 483	1 145
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 911	136 243
Dettes fiscales et sociales	121 606	132 461
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 053	4 843
Autres dettes	-	4 889
Total	235 053	279 581

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 40.007 K€ contre 43.390 K€ en 2016 sont composés principalement pour :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 27.753 K€ contre 32.499 K€ en 2016, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

- 2.424 K€ de la plus value comptable réalisée en 2009 lors de la cession de l'ensemble immobilier de Massy à l'occasion de la mise en place d'un crédit bail. Cette plus value est rapportée au résultat sur la durée du contrat de crédit-bail de 12 ans.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Première monte, produits et prestations associés	772 953	885 948
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	271 634	283 927
Ventes d'études	190 107	169 757
Autres	4 510	2 266
Total	1 239 204	1 341 898

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
France	755 933	817 150
Export	483 271	524 748
Total	1 239 204	1 341 898

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 5.235 K€.

En 2017, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 1.9 M€

4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Dividendes reçus et autres produits de participation	67 253	53 912
Intérêts et produits assimilés	564	310
Reprise de provision des titres de participation	597	-
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	460	550
Produits financiers	68 874	54 772
Dépréciations des titres de participation	(12 754)	(975)
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(980)	(908)
Différences négatives de change	(416)	(523)
Charges financières	(14 150)	(2 406)
Résultat financier	54 724	52 366

Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Variation des provisions réglementées	(580)	(1 984)
Produits sur opérations de gestion	63	1 798
Produits sur opérations en capital	87	838 668
Charges sur opérations de gestion	(632)	(560)
Charges sur opérations en capital	(742)	(179 284)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	(1 804)	658 638

Sur 2017, Safran a vendu la société Safran Identity & Security pour un montant de 838.328 KE.

4.4. IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
Courant	31 464	-	31 464
Exceptionnel	658 638	-	658 638
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(5 639)	32 141	26 502
Total	684 463	32 141	716 604
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR, le CICE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant du déficit reportable est de 498 963 276E

Le CICE correspond à 7% de la masse salariale éligible réelle à laquelle est retraitée le montant des subventions CIFRE.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Engagements sociaux	24 375	22 789
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	40 248	34 289
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	5 912	5 278
Autres engagements	4 987	24 542
Total	75 522	86 898

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	3 612	4 235
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	3 612	4 235

5.1.1. Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions	53 227,0	2 182,0	17 456,0	35 771,0
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	53 227,0	2 182,0	17 456,0	35 771,0

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions	5 428	44 509	5 344	16 849	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
Total	5 428	44 509	5 344	16 849	-	-

5.1.2. Autres engagements commerciaux

NEANT

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2017, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,21 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2018 : 1 EUR = 1.18 USD*
- 2019 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2017 du groupe Safran*
- 2020 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2017 du groupe Safran*

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2017, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 19.761 K€

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2016	31.12.2017
Ingénieurs et cadres	3 048	3 114
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 478	2 504
Ouvriers	874	865
Effectif salarié	6 400	6 483
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 400	6 483

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2017 ressortent à 330 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture 2017.

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE
Société par actions simplifiée au capital de 372 884 426,40 euros
Siège social : 18/20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt
480 107 911 RCS Nanterre

ASSEMBLEE
de la
COLLECTIVITE des ASSOCIES
DU
23 MAI 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-trois mai, à 15 heures, au siège social, 18/20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, la collectivité des associés de la Société s'est réunie en Assemblée, sur convocation qui leur a été faite par courriel en date du 16 mai 2018.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Martin Sion préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur Pascal Longy est désigné en qualité de Secrétaire.

Les sociétés Safran, Safran Landing Systems et Safran Transmission Systems, associés de la Société, sont respectivement représentées par Messieurs Philippe Petitcolin, Jean-Paul Alary et Eric Valentin, présents.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Secrétaire, qui constate que tous les actionnaires sont présents, détenant la totalité des 621 474 044 actions qui composent le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Nicolas Macé, Monsieur Eric Meresse, Commissaire du Gouvernement, et Messieurs Rémi Dupuis et Bruno Simon, représentants du Comité Central d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société tels qu'ils sont actuellement en vigueur,
- la feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par le Secrétaire,
- ainsi que les documents adressés aux associés avec leur convocation ou tenus à leur disposition :
 - o l'ordre du jour,
 - o le rapport du Président, comprenant notamment en ses annexes :
 - le projet de texte des résolutions,
 - les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
 - o les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président fait observer que l'information des associés a été assurée en conformité avec les dispositions légales et statutaires.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président sur la gestion de la société au cours de l'exercice 2017 ;*
- *Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2017 ;*
- *Approbation des comptes et du bilan de la société arrêtés au 31 décembre 2017 et affectation des résultats de l'exercice ;*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
- *Démission et remplacement du Commissaire aux comptes titulaire ;*
- *Démission du Commissaire aux comptes suppléant ;*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités de dépôt ou de publication prévues par la loi.*

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017)

La collectivité des associés réunie en Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de 716 603 546,85 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution
(Affectation des résultats de l'exercice 2017 et fixation du dividende)

La collectivité des associés réunie en Assemblée, constatant que le bénéfice de l'exercice augmenté du report à nouveau bénéficiaire antérieur d'un montant de 3 801 522,10 euros porte le bénéfice distribuable à la somme de 720 405 068,95 euros, décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- Dividende de 1,15 € euros par action, soit.....714 695 150,60 euros
- Report à nouveau.....5 709 918,35 euros

Le dividende sera mis en paiement le lendemain de la présente décision collective des associés.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts modifié par l'article 28, I-28° de la loi de finances pour 2018. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

La collectivité des associés prend acte des dividendes suivants, distribués au titre des trois exercices précédents :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende global distribué ¹</u>
2014	0,42 euro	261 019 098,48 euros
2015	0,78 euro	484 749 754,32 euros
2016	0,11 euro	68 362 144,84 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution
(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

La collectivité des associés réunie en Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport indiquant qu'aucune convention ou qu'aucun engagement relevant de l'article précité n'a été conclu au cours de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution
(Démission et remplacement du Commissaire aux comptes titulaire)

La collectivité des associés réunie en Assemblée prend acte de la démission de la société Ernst & Young et Autres de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire.

La collectivité des associés, sur proposition du Président, décide de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision collective des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : la société Mazars, 61 rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution
(Démission du Commissaire aux comptes suppléant)

La collectivité des associés réunie en Assemblée prend acte de la démission de la société Auditex de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant.

Dans la mesure où le Commissaire aux comptes titulaire est une personne morale, la collectivité des associés, connaissance prise du rapport du Président, décide de ne pas remplacer le Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

¹ Nombre total d'actions inchangé depuis 2009 soit 621 474 044 actions rémunérées de 0,60€ de nominal chacune

Sixième résolution
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

La collectivité des associés réunie en Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les finalités légales et effectuer tous dépôts ou publications prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 15h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Sion'.

Martin Sion

Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Longy'.

Pascal Longy

Exemplaire Greffe

Safran Electronics & Defense

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Safran Electronics & Defense

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Safran Electronics & Defense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.14 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes annuels, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats de prestations de services ou mixtes sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement. La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyse de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée du contrat. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par votre société dans ce domaine, ainsi qu'à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N Macé'.

Nicolas Macé



PLAQUETTE SOCIALE

Safran Electronics & Defense

Comptes Sociaux
au 31 décembre 2017

Safran Electronics & Defense

18/20 Quai du point du Jour 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Sommaire

A. Etats Financiers	3
B. ANNEXE.....	6
1. Faits marquants de l'exercice	7
2. Principes comptables	7
3. Notes sur le Bilan	16
4. Notes sur le Compte de Résultat	27
5. Autres éléments d'information	29

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Compte de résultat au 31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Note</i>	<i>31.12.2016</i>	<i>31.12.2017</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 239 204	1 341 898
Production stockée		1 387	(30 645)
Production immobilisée		15 768	15 577
Transfert de charges d'exploitation	4.2	6 600	5 235
Reprises sur amortissements et provisions		97 145	106 913
Autres produits		14 498	9 917
Produits d'exploitation (1)		1 374 602	1 448 895
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(716 998)	(739 186)
Achats stockés d'approvisionnement		(314 169)	(342 468)
Matières premières		(314 169)	(342 468)
Autres approvisionnements		-	-
Variation des stocks d'approvisionnements		(4 067)	(4 669)
Achats de sous-traitance		(144 345)	(142 746)
Achats non stockés de matières et fournitures		(57 876)	(57 790)
Services extérieurs		(196 541)	(191 513)
Impôts, taxes et versements assimilés		(34 086)	(37 210)
Charges de personnel		(512 615)	(524 310)
Salaires et traitements		(318 272)	(324 653)
Charges sociales		(194 343)	(199 657)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(123 543)	(163 740)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(39 035)	(48 198)
Sur actif circulant: dépréciations		(28 798)	(54 830)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(55 710)	(60 712)
Autres charges		(10 391)	(5 350)
Charges d'exploitation (2)		(1 397 633)	(1 469 796)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(23 031)	(20 901)
Produits financiers		68 874	54 772
Charges financières		(14 150)	(2 406)
Résultat financier	4.3	54 724	52 366
Résultat courant (avant impôts)		31 693	31 465
Produits exceptionnels		10 442	850 186
Charges exceptionnelles		(12 246)	(191 548)
Résultat exceptionnel	4.4	(1 804)	658 638
Participation des salariés		(3 991)	(5 639)
Impôts sur les bénéfices	4.5	42 759	32 140
Total des produits		1 453 918	2 353 853
Total des charges		(1 385 261)	(1 637 249)
Bénéfice / (Perte) net(te)		68 657	716 604

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF	Note	31.12.2016	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2017
(en milliers d'euros)					
Immobilisations incorporelles	3.1	10 037	56 604	46 657	9 947
Fonds commercial		7 472	7 472	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles		2 565	49 132	46 657	2 475
Immobilisations corporelles	3.1	244 481	664 730	417 578	247 152
Immobilisations financières	3.1	283 552	180 327	52 888	127 439
Titres de participations		273 765	171 077	52 851	118 226
Autres immobilisations financières		9 787	9 250	37	9 213
Total Actif immobilisé		538 070	901 661	517 123	384 538
Stocks et en-cours	3.2	444 317	453 249	47 578	405 671
Avances et acomptes versés	3.3	12 359	16 616	-	16 616
Créances clients et comptes rattachés	3.3	631 625	749 789	17 128	732 661
Autres créances	3.3	225 480	986 698	163	986 535
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	2 361	1 470	-	1 470
Charges constatées d'avance	3.6	4 609	3 098	-	3 098
Total Actif circulant		1 320 751	2 210 920	64 869	2 146 051
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		1 858 821	3 112 581	581 992	2 530 589
PASSIF			Note	31.12.2016	31.12.2017
(en milliers d'euros)					
Capital social			3.8	372 884	372 884
Autres éléments de capitaux propres			3.8	45 382	45 695
Provisions réglementées			3.8	62 239	64 223
Résultat de l'exercice			3.8	68 657	716 604
Capitaux propres				549 162	1 199 406
Avances et dettes conditionnées				-	-
Autres fonds propres				-	-
Provisions pour risques et charges			3.9	206 493	200 265
Emprunts obligataire			3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD			3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières			3.10	176 672	20 482
Avances et acomptes reçus			3.10	531 207	702 479
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3.10	175 866	190 803
Autres dettes			3.10	176 032	177 147
Produits constatés d'avance			3.12	43 390	40 007
Dettes financières, d'exploitation et diverses				1 309 660	1 331 183
Ecart de conversion - Passif			3.13	-	-
Total passif				1 858 822	2 530 589

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2530589 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 716604 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur 2017, Safran Electronics & Defense a vendu la société Safran Identity & Security.

2. PRINCIPES COMPTABLES**2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES****2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2017 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 05 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,

- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédent l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

La société avait opté à la fin de l'exercice 2005 pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition de titres de participation (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes...).

La loi de finances pour 2007 a introduit un traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation, consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » ou « Autres Dettes » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.14. Chiffre d'affaires

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats du fait de retard d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement. »

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros à ce cours. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des coûts

Le coût des ventes est constaté en appliquant le degré d'avancement aux coûts estimés à terminaison.

Le niveau d'avancement est mesuré à partir de l'exécution des jalons techniques prévus dans le contrat, ces derniers devant permettre un rattachement à des niveaux de produits acquis ou de coûts engagés.

L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés « en sortie d'en cours » est porté dans les stocks en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense**Méthode à l'avancement physique**

La méthode qui évalue de façon fiable le niveau d'avancement est l'exécution des unités d'œuvres prévues dans les contrats (exemple des heures de vol).

L'écart entre le chiffre d'affaires comptabilisé et le chiffre d'affaires constaté « en sortie d'en cours » est porté au passif en produit constaté d'avance s'il est négatif, ou à l'actif en facture à établir s'il est positif.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieure aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut-être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

SAFRAN Electronics & Defense a adhéré à l'accord de participation Groupe, applicable à compter de l'exercice 2012.

Au sein de la société, un nouvel accord d'intéressement est entré en vigueur en 2014 pour une durée de trois années.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeur brutes

	31.12.2016	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2017
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	46 552	1 107	1 752	(279)	49 132
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	-	-	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	54 024	1 107	1 752	(279)	56 604
Terrains	12 048	10	-	(54)	12 004
Constructions	156 858	3 917	8 449	(2 743)	166 481
Installations, matériel, outillages	391 844	13 294	22 179	(35 653)	391 664
Autres immobilisations corporelles	49 681	1 736	1 682	(3 457)	49 642
Immobilisations corporelles en cours	47 482	31 520	(34 063)	-	44 939
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	657 913	50 477	(1 753)	(41 907)	664 730
Participations financières	317 905	13 988	-	(160 816)	171 077
Créances rattachées à des participations	3 372	660	-	-	4 032
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	4 749	22	-	(927)	3 844
Autres immobilisations financières	1 654	-	-	(329)	1 325
Immobilisations financières	327 729	14 670	-	(162 072)	180 327

Amortissements

	31.12.2016	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2017
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	40 244	2 918	-	(43)	(203)	42 916
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	40 244	2 918	-	(43)	(203)	42 916
Terrains	3 735	287	-	-	(48)	3 974
Constructions	71 506	7 227	-	(43)	(2 300)	76 390
Installations, matériel, outillages	295 448	25 345	-	(2 031)	(33 296)	285 466
Autres immobilisations corporelles	42 086	4 101	-	(380)	(2 864)	42 943
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	412 775	36 960	-	(2 454)	(38 508)	408 773

Dépréciations

	31.12.2016	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2017
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	-	-	3 742
Dépréciations immobilisations corporelles	658	8 147	-	-	-	8 805
Dépréciations immobilisations financières	44 177	9 194	-	-	(483)	52 888
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	48 577	17 341	-	-	(483)	65 435

Les dépréciations concernent les titres au 31 /12/2017 des sociétés Colibrys pour 8.219 KE, Sagem Defesa e Aeronautica Ltda pour 975 KE et les reprises concernent la société Astrac pour 483 KE.

Tableau des filiales et participations

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore	Cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
					Brut	Net					
(en milliers d'euros)											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Identity & Security	France	159 876,0		100,0	-	-	-	-	-	-	38 244,1
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	9 636,5		100,0	9 919,4	-	-	-	11 324,5	(5 090,1)	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	7 356,6		60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	21 790,1	1 393,2	855,3
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0		100,0	8 355,3	8 355,3	-	-	14 123,0	734,0	1 117,2
- Safran Colibrys SA	Suisse	7 691,7		100,0	26 159,0	-	3 200,0	-	12 537,4	(730,7)	-
- Vectronix AG Suisse	Suisse	3 247,6		100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	58 864,2	707,6	5 464,3
- Sofradir SAS (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0		50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	142 238,0	24 149,0	5 000,0
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0		100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	32 137,2	4 785,7	1 700,7
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0		50,0	500,0	500,0	-	-	-	-	-
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	2 037,8		100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	28 733,0	827,5	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	8 741,5		100,0	11 827,9	1 707,9	-	-	1 690,1	(553,3)	-
- AES	Allemagne	50,0		50,0	5 750,0	1 600,0	-	-	17 844,0	491,0	-
- Sagem USA Inc	USA	0,8		100,0	27 410,3	27 410,3	-	-	-	4 609,8	826,4
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 040,0		100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	5 389,3	669,8	-
- Robonic	Finlande	6,9		100,0	2 049,6	597,0	-	-	2 298,0	133,0	-
- Astrac	France	300,0		50,0	-	-	-	-	-	-	-
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	151,9		100,0	151,4	151,4	-	-	1 710,0	69,0	-
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	2 115,9		49,0	1 800,0	750,0	-	-	-	-	499,7
- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France	100,0		20,0	20,0	20,0	-	-	-	-	200,0
- EOS SCRL		Illimité		-	2,0	2,0	-	-	-	-	-
- Sagembat Défense LLC	Emirats	34,2		49,0	14,7	14,7	-	-	-	-	-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0		25,0	2,2	2,2	-	-	-	-	3,1
- ISEI	France				1 593,0	1 593,0	-	-	-	-	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée				400,0	400,0	-	-	-	-	-
- Sanoët Joint Venture	Biélorussie	90,4		34,0	26,3	26,3	-	-	-	-	-

(*) Préciser les exercices concernés (cas des filiales où les informations de l'année en cours ne sont pas disponibles)

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2016			31.12.2017		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	95 839	22 101	73 738	98 753	22 995	75 758
Produits finis	199 653	21 491	178 162	189 945	21 998	167 947
En-cours de production	193 072	655	192 417	164 551	2 585	161 966
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	488 564	44 247	444 317	453 249	47 578	405 671

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2017	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	16 616	16 616	-	-
Créances clients et comptes rattachés	749 789	337 955	411 834	-
Créances fiscales et sociales	69 545	69 545	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	835 950	424 116	411 834	-
Créances diverses	917 153	792 257	124 896	-
Charges constatées d'avance	3 098	3 015	83	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	920 251	795 272	124 979	-
Dépréciations	(17 291)	(17 291)	-	-
Total	1 738 910	1 202 097	536 813	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	2 361	1 470
Valeur mobilières de placement et disponibilités	2 361	1 470

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	698 754	447 988
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	5 494	1 826
Total	704 248	449 814

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 412 Meuros contre 296 Meuros au 31 décembre 2016.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	621 474 044			0,60
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2017
Capital social	372 884	-	-	-	372 884
Autres éléments de capitaux propres	45 381	294	(3 782)	3 802	45 695
Primes d'émission de fusion, d'apport	4 586	-	-	-	4 586
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	37 288	-	-	-	37 288
Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	3 507	294	-	1	3 802
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Subventions d'investissements	-	-	19	-	19
Provisions réglementées	62 239	-	11 693	(9 709)	64 223
Résultat de l'exercice	68 657	(294)	716 603	(68 362)	716 604
Total	549 161	-	728 315	(78 070)	1 199 406

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2016	Dotations	Reprises		31.12.2017
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	62 057	11 693	-	(9 709)	64 041
Autres provisions réglementées	182	-	-	-	182
Total provisions réglementées	62 239	11 693	-	(9 709)	64 223
Garanties de fonctionnement	26 391	12 319	(4 694)	(2 979)	31 037
Garanties financières	-	-	-	-	-
Prestations à fournir	47 740	6 785	-	(23 341)	31 184
Engagements de retraite et assimilés	63 991	11 908	-	(5 289)	70 610
Contrats commerciaux et créances à long terme	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	20 950	323	-	(3 436)	17 837
Litiges	1 066	250	-	(15)	1 301
Autres	46 353	20 909	(14 101)	(4 865)	48 296
Total provisions pour risques et charges	206 491	52 494	(18 795)	(39 925)	200 265
Résultat d'exploitation		52 494	18 795	39 925	
Résultat financier		-	-	-	
Résultat exceptionnel		11 693	-	9 709	
Total		64 187	18 795	49 634	

Sur 2017, la provision pour situation nette négative de Colibrys a été reprise à hauteur de 8.219KE

Dans le cadre du contrat Flight Control System (X6) avec Airbus Hélicopters, et suite au défaut de livraisons des calculateurs et au retard de développement, une provision pour risque a été constituée à hauteur de 9MUSD (soit 7.4MEUR). Ce montant correspond au maximum des pénalités contractuelles qu'est en droit de demander Airbus Hélicopters pour une phase de développement.

Par ailleurs, la société a été amenée à examiner la situation des actifs du programme Falcon 5X suite à l'annonce le 13 décembre 2017 par Dassault Aviation d'engager le processus de résiliation du contrat Silvercrest conduisant à l'arrêt du programme Falcon 5X. Ces analyses ont conduit à la dépréciation d'actifs spécifiquement engagés par la société dans le cadre de ce programme pour un montant de 14 MEUR.

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017		
Taux d'actualisation	1,30%	1,40%		
Taux d'inflation	1,75%	1,75%		
Taux de rendement des actifs	1,30%	1,40%		
Taux d'augmentation des salaires	1,12% - 5,00%	1,12% - 5,00%		
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans		
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans		
Table de mortalité utilisée	INSEE 2010-2012	INSEE 2013-2015		

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2017	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(87 309)	(88 457)	(37)	(88 420)
Valeur de marché des actifs de couverture	(211)	(216)	(216)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(87 098)	(88 241)	179	(88 420)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	30 287	28 068	(387)	28 455
Engagements provisionnés au bilan	(56 811)	(60 173)	(208)	(59 965)
Coût des services rendus	3 968	4 899	18	4 881
Coût financier	1 576	1 116	3	1 113
Amortissement des écarts actuariels	1 293	1 590	(34)	1 624
Charge	6 837	7 605	(13)	7 618
Rendement attendu des actifs de couverture	(2)	(1)	(1)	-
Prestations payées	(5 447)	(4 242)	-	(4 242)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 388	3 362	(14)	3 376

1. Régimes de retraite à prestations définies

Le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 du régime de retraite supplémentaire à prestations définies, mis en place en France fin 2013, ainsi qu'au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

Les droits conditionnels, restant soumis aux conditions fixées lors de la mise en œuvre initiale du régime, ont été gelés dans les modalités suivantes :

- L'ancienneté prise en compte est arrêtée au 31/12/16, l'ancienneté acquise postérieurement au 31/12/16 ne générant aucun droit conditionnel supplémentaire ;
- La rente est ainsi calculée en fonction de l'ancienneté, arrêtée au 31/12/16, dans la catégorie bénéficiaire (dans la limite de 10 ans) et de la moyenne des rémunérations de 2014 à 2016, revalorisée annuellement selon les hypothèses actuarielles pour le calcul des provisions ;
- La rente supplémentaire est limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

La fermeture de ce régime s'inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

2. Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

1 - Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2017	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	20 482	1 145	3 319	16 018
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	19 337	-	3 319	16 018
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	1 145	1 145	-	-
Dettes financières	20 482	1 145	3 319	16 018
Avances et acomptes reçus sur des encours	702 479	702 479	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 822	182 822	-	-
Dettes fiscales et sociales	170 384	170 384	-	-
Autres dettes d'exploitation	6 763	6 763	-	-
Dettes d'exploitation	1 062 448	1 062 448	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 981	7 981	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 090 911	1 071 574	3 319	16 018
Produits constatés d'avance	40 007	35 492	2 150	2 365
Total	1 130 918	1 107 066	5 469	18 383

3.11. CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 483	1 145
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 911	136 243
Dettes fiscales et sociales	121 606	132 461
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 053	4 843
Autres dettes	-	4 889
Total	235 053	279 581

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 40.007 K€ contre 43.390 K€ en 2016 sont composés principalement pour :

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- 27.753 K€ contre 32.499 K€ en 2016, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

- 2.424 K€ de la plus value comptable réalisée en 2009 lors de la cession de l'ensemble immobilier de Massy à l'occasion de la mise en place d'un crédit bail. Cette plus value est rapportée au résultat sur la durée du contrat de crédit-bail de 12 ans.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Première monte, produits et prestations associés	772 953	885 948
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	271 634	283 927
Ventes d'études	190 107	169 757
Autres	4 510	2 266
Total	1 239 204	1 341 898

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
France	755 933	817 150
Export	483 271	524 748
Total	1 239 204	1 341 898

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 5.235 K€.

En 2017, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 1.9 M€

4.3. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Dividendes reçus et autres produits de participation	67 253	53 912
Intérêts et produits assimilés	564	310
Reprise de provision des titres de participation	597	-
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	460	550
Produits financiers	68 874	54 772
Dépréciations des titres de participation	(12 754)	(975)
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(980)	(908)
Différences négatives de change	(416)	(523)
Charges financières	(14 150)	(2 406)
Résultat financier	54 724	52 366

Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2017
Variation des provisions réglementées	(580)	(1 984)
Produits sur opérations de gestion	63	1 798
Produits sur opérations en capital	87	838 668
Charges sur opérations de gestion	(632)	(560)
Charges sur opérations en capital	(742)	(179 284)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	(1 804)	658 638

Sur 2017, Safran a vendu la société Safran Identity & Security pour un montant de 838.328 KE.

4.4. IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
Courant	31 464	-	31 464
Exceptionnel	658 638	-	658 638
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(5 639)	32 141	26 502
Total	684 463	32 141	716 604
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR, le CICE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant du déficit reportable est de 498 963 276E

Le CICE correspond à 7% de la masse salariale éligible réelle à laquelle est retraitée le montant des subventions CIFRE.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Engagements sociaux	24 375	22 789
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	40 248	34 289
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	5 912	5 278
Autres engagements	4 987	24 542
Total	75 522	86 898

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2017
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	3 612	4 235
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	3 612	4 235

5.1.1. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				-
Constructions	53 227,0	2 182,0	17 456,0	35 771,0
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	53 227,0	2 182,0	17 456,0	35 771,0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions	5 428	44 509	5 344	16 849	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
Total	5 428	44 509	5 344	16 849	-	-

5.1.2. Autres engagements commerciaux

NEANT

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2017, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,21 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2018 : 1 EUR = 1.18 USD*
- 2019 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2017 du groupe Safran*
- 2020 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2017 du groupe Safran*

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2017, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 19.761 K€

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2016	31.12.2017
Ingénieurs et cadres	3 048	3 114
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 478	2 504
Ouvriers	874	865
Effectif salarié	6 400	6 483
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 400	6 483

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2017 ressortent à 330 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture 2017.